



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

AR Prefecture

058-215800079-20260505-0412026-DE

Recu le 11/05/2026

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MAI 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 8

Présents : 8

Qui ont pris part au vote : 8

Vote

Votants : 8

Dont procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric Castille, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28 avril 2026 et affichés le 28 avril 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mrs BARDEZ Thierry, CASTILLE Éric, HAVARD Serge, ROUSSEAU Yoann, ROUSSELOT Marc

Mmes CASTILLE Florence, GOMEZ Patricia, PACHEU Gwenaëla

Procurations : 0

Etaient excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame Patricia GOMEZ

Date de la convocation

Date d'affichage

Le 28 avril 2026

Objet

Désignation du Correspondant
Défense (CORDEF)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction ministérielle de 2001 relative à la mise en place des Correspondants Défense dans chaque commune,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite des dernières élections municipales,

Considérant la nécessité de désigner un Correspondant Défense afin d'assurer le lien entre la commune et les forces armées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

De désigner en qualité de Correspondant Défense de la commune :

Gwenaëla Pacheu

fonction : Le 2^{ème} adjoint

Article 2 :

Le Correspondant Défense aura pour mission de :

- **Participer au parcours citoyen**, notamment en facilitant le recensement et en contribuant à la diffusion de l'information auprès des jeunes et des établissements scolaires ;
- **Informersur les questions de Défense**, en relayant les informations relatives aux métiers civils et militaires et en participant aux actions conduites avec les autorités militaires ;
- **Contribuer au devoir de mémoire et à la solidarité**, en participant aux cérémonies commémoratives et aux actions en faveur des anciens combattants et victimes de guerre.

Article 3 :

Les coordonnées du Correspondant Défense seront transmises aux autorités compétentes, notamment à la Délégation Militaire Départementale.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise pour contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture le :

Le 11 mai 2026

Publication faite le :

Le 11 mai 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Madame Patricia GOMEZ

Signature du Maire

Monsieur Éric CASTILLE